

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 23 janvier 2024

Centre hospitalier Intercommunal de Mont-de-Marsan et du Pays des Sources : plusieurs investissements pour améliorer l'offre de soins du territoire

Le centre hospitalier de Mont-de-Marsan a bénéficié de différentes vagues de financements pour améliorer l'offre de santé et médico-sociale du territoire.

Depuis la loi de financement de la sécurité sociale 2021, le « Ségur de la santé » traduit annuellement l'engagement du président de la République d'un plan massif à l'investissement pour l'hôpital, soutenu par l'Union Européenne. Il s'agit d'une opportunité pour contribuer au financement d'une nouvelle tranche de travaux du Centre hospitalier Intercommunal de Mont-de-Marsan.

Au titre du **plan hôpital 2007**, le Centre hospitalier de Mont-de-Marsan a bénéficié de 14 millions d'€ dont plus de 87 % ont été consacrés à la **rénovation de l'Unité d'hébergement des adolescents**, à la **restructuration de l'hémodialyse**, à la **mise aux normes** et à l'**installation de la climatisation dans les blocs chirurgicaux**, à l'**aménagement des salles de consultations** et au **réaménagement du service d'oncologie**.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a complété l'enveloppe du plan national en versant **8,3 millions d'€ supplémentaires**.

Au titre du **Ségur de la Santé**, le Centre Hospitalier Intercommunal de Mont-de-Marsan et du Pays des Sources a présenté un **plan global d'investissements structurants**, avec un impact majeur attendu sur l'ensemble de ses activités : MCO, psychiatrie adulte et pédopsychiatrie, SSR, médico-social ou encore activités de consultation. Ce projet intégrait pleinement les enjeux du territoire, de développement durable et d'attractivité pour les professionnels soignants et de santé.

| 1^{ère} tranche de travaux 2018-2024 – Budget total 70 M€, dont 5 M€ financés par l'ARS

Construction du nouveau plateau technique du Centre hospitalier de Mont-de-Marsan

L'objectif est de concentrer en un seul lieu toute la chirurgie lourde (dont la chirurgie oncologique) ainsi que la chirurgie ambulatoire. A l'issue de cette première phase de travaux, **le Centre hospitalier de Mont-de-Marsan disposera de 15 salles de blocs modernisées** soit la totalité des salles de blocs actuellement sur Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont. Il faut ajouter les **5 salles d'endoscopie** et **26 places** pour la surveillance post opératoires.

Création d'une Maison d'accueil spécialisée (MAS) La Ribière

Cette opération a pu être mise en œuvre par une **basculer de crédits sanitaire vers des crédits médico-sociaux** pour le **fonctionnement de la structure à hauteur de 5,2 millions d'€**. En effet, l'ARS a donné l'autorisation de transformer **54 lits de psychiatrie adultes (pavillon Aria et Sonatine)** en **65 places de Maison d'accueil spécialisée (MAS)**. De plus, une aide d'**1 million d'€ d'investissement** a été accordée au projet de construction évalué à **11 millions d'€**.

Cette première tranche de travaux a aussi concerné :

- La chaufferie bois (livrée en 2018),
- La reconfiguration des parkings et l'installation de panneaux photovoltaïques,
- Le bureau des admissions,
- La médecine nucléaire,
- L'installation du TEP-Scan,
- La chambre funéraire.

| 2^{ème} tranche des travaux et projets dans le cadre des crédits Ségur de la Santé

Au titre du Ségur de la santé, le Centre hospitalier de Mont-de-Marsan a déposé **un projet d'investissement de 111,3 millions d'€**. Le projet ambitieux prévoit la réhabilitation des bâtiments de Médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) du site de Layné, la reconfiguration pour mise aux normes du site de Sainte Anne actuellement dédié à la psychiatrie, la construction d'un nouvel EHPAD à Sainte Anne, la restructuration de l'EHPAD de Lesbazeilles et de l'Argenté ainsi que la transformation du bâtiment du GCS du Marsan (anciennement clinique des Landes) de Saint Pierre du Mont en un établissement de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

Devant l'ampleur des besoins financiers et de la complexité du projet, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a saisi le Conseil scientifique de l'Investissement en santé et demandé une priorisation des opérations.

Dès à présent, au regard de la place de l'établissement dans l'offre de soins départementale, et dans le droit-fil de l'engagement de Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités d'investir massivement pour l'hôpital public, le directeur général de l'ARS a annoncé, lors de son déplacement le 22 janvier 2024, l'octroi d'une importante aide à l'investissement, pour un montant total de 32,9 millions d'€.

La restructuration du site de Sainte-Anne

Le **projet psychiatrique** est construit sur la base d'une tranche ferme de 43,6 M€ et d'une tranche optionnelle de **10,7 millions d'€** soit au total une opération de **54,3 millions d'€**. Ce chiffrage tient compte d'un périmètre d'action élargi, mais aussi des augmentations des coûts de construction et des variations de prix liées aux dates prévisionnelles de démarrage des différentes opérations (calendrier prévisionnel entre 2025 et 2030).

L'aide à l'investissement apportée par l'Etat pour cette opération représente 32 millions d'€.

Le projet de restructuration est ambitieux et global, mais réaliste en :

- Intégrant la restructuration de l'ensemble des services pédopsychiatrie et de psychiatrie adulte, en optimisant les surfaces et les espaces disponibles ;
- Favorisant la mutualisation d'espaces collectifs et d'aménagements extérieurs entre les pôles de pédopsychiatrie, psychiatrie adulte et gériatrie ;
- Prenant en compte les contraintes de régulation des 830 détenus du Centre pénitentiaire de Pémégnan ouvert depuis 10 ans à Mont de Marsan dans le cadre d'hospitalisation sous contrainte ;
- Ouvrant le site de Sainte-Anne vers la Cité et le connectant davantage en proximité des quartiers et de ses habitants.

La reconstruction des locaux du SAMU

Cette opération de restructuration/agrandissement, qui représente 1,5 million d'€, constitue une priorité d'investissement pour notre région. Outre la réponse à l'aide médicale urgente qui constitue une activité en progression constante 6% par an , l'adaptation des locaux du SAMU concourt à dimensionner les moyens et les espaces de travail pour finaliser l'intégration du service d'accès aux soins lancé en juillet 2023 dans les Landes, dont l'enjeu de généralisation a été encore récemment réaffirmée par le Président de la République.

L'aide à l'investissement apportée par l'Etat pour cette opération représente 900 000€.

De manière concomitante, le conseil scientifique des investissements en santé (CSIS) continuera d'apporter une expertise sur le projet médico-soignant, le montage financier et les propositions architecturales. Sa venue dans les Landes interviendra d'ici mi-février 2024.

Contact presse
ARS Nouvelle-Aquitaine
06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr

CHI de Mont-de-Marsan
et du Pays des Sources
Cédric Dubois, chargé de communication
0558051023
cedric.dubois@ch-mdm.fr